

DEMOCRACY
REPORTING
INTERNATIONAL



Participation de la société civile au processus constitutionnel
Étude de cas, mécanismes, pistes d'action
Hôtel Golden Tulip – El Mechtel (Tunis), 30 Novembre 2011

Modes de fonctionnement de l'ANC & processus de rédaction de la Constitution

Chawki GADDES

Secrétaire général de l'A.T.D.C.

Qu'est ce que l'ANC ?



- **L'assemblée nationale constituante peut être définie à travers trois critères :**
 - Instance : Politique originaire, initiale
 - Membres : Élus par le peuple (217)
 - Mission : Fixe les règles constitutionnelles de l'Etat
- **Election : Dimanche 23 octobre 2011**
- **Première réunion : Mardi 22 novembre 2011**



Quelles missions pour l'ANC ?

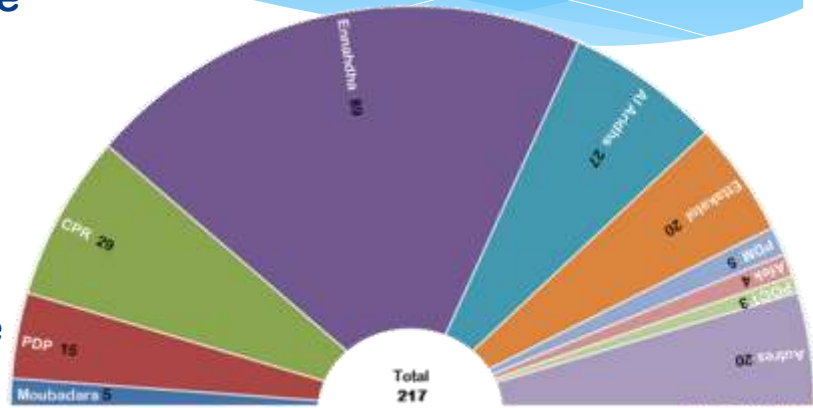


- L'ANC est l'autorité légitime et supérieure
- Préambule du décret loi n°35 relatif à l'élection de l'ANC : « Partant de la volonté du peuple tunisien d'élire une assemblée nationale constituante **dont la mission est d'élaborer une nouvelle constitution** pour le pays ...»
- Mission essentielle : Élaborer la constitution
- Seule autorité légitime : Donc elle légifère



Quelle morphologie de l'ANC ?

- **Partie majoritaire**
: Ennahdha 41%
- **Coalition** :
Ennahdha / CPR
et Ettakatol :
63,60%
- **Majorité absolue**
(50% + 1) réunie
- **Majorité 2/3** :
66% (145) :
Nécessite 7
autres voix



Ennahdha	CPR	Al Aridha	Ettakatol	PDP	PDM	Moubadara
41,01 %	13,36 %	12,44 %	9,21 %	6,91 %	2,30 %	2,30 %
Coalition :			63,60 %			



Encadrement des travaux de l'ANC

- **Au vu de ce qui précède, des questions se posent :**
 - **Comment va s'organiser l'ANC pour assurer sa ou ses mission ? (I)**
 - **Comment va être prise la décision à l'intérieur de l'ANC ? (II)**
- **Réponses qui doivent figurer dans le règlement intérieur**
- **Texte secret, soumis à la commission interne depuis vendredi par Ennahdha**



Structures de l'ANC

- **Les assemblées parlementaires se composent généralement de structures importantes :**
 - **Le Président**
 - **Le bureau**
 - **Conférence des présidents**
 - **Les commissions permanentes**
 - **Les commissions spéciales**
 - **L'assemblée plénière**
 - **Les groupes parlementaires**



Structures de l'ANC

Le Président

- **Le Président convoque aux réunions du bureau et à l'assemblée plénière**
- **Il assure la police des réunions**
- **Il veille à l'application des décisions du bureau et de la conférence des présidents**
- **Il représente l'ANC vis-à-vis des tiers**
- **Il veille au respect du règlement intérieur, du texte sur l'organisation provisoire des pouvoirs publics ainsi que la loi**
- **Convoque les commissions à se réunir**
- **Toute communication d'une structure avec l'extérieur passe par le Président**
- **Veille à la bonne marche de l'administration**



Structures de l'ANC

Le bureau

- **Le bureau de l'ANC est composé de :**
 - **Président,**
 - **Deux accesseurs,**
 - **Vice président chargé de la législation et de la relation avec le gouvernement,**
 - **Vice président chargé des relations avec les citoyens et la société civile,**
 - **Vice président chargé des relations extérieures et de l'information,**
 - **Vice président chargé de la gestion générale**



Structures de l'ANC

Le bureau

- La qualité de membre du bureau est incompatible avec celle de membre d'une commission permanente
- Les deux accesseurs et les quatre vice président sont élus par l'assemblée plénière au cours de la séance d'ouverture pour toute la durée parlementaire
- Ils sont élus à la majorité absolue des membres de l'ANC donc 110 voix et à défaut au cours d'une deuxième tour
- Le président de l'ANC informe le président de la République et le premier ministre de la composition du bureau



Structures de l'ANC

Le bureau

- **Les missions du bureau sont :**
 - **Veille sur l'activité de l'ANC**
 - **Prend les mesures nécessaire pour permettre aux membres de l'ANC d'exercer leur fonction**
 - **Veille sur la bonne marche administrative et financière**
 - **Élabore le projet de budget qu'il communique au ministre des finances**
 - **Édicte des mesures pratiques pour l'application du règlement intérieur après avis de la commission du RI**
 - **Organise les activités internationales de l'ANC**
 - **Constata les cas de vacance et en informe la conférence des présidents**



Structures de l'ANC

La conférence des présidents

- **La conférence des présidents se compose de :**
 - **Président de l'ANC**
 - **Deux accessseurs**
 - **4 vice présidents**
 - **Rapporteur général de la constitution**
 - **Présidents des commissions permanentes**
 - **Présidents des groupes parlementaires**
 - **Président de la commission de l'immunité**



Structures de l'ANC

La conférence des présidents

- **La conférence des présidents a pour mission de :**
 - Préparer le projet d'activité de l'ANC
 - Examiner le projet de budget
 - Établir l'ordre du jour de l'assemblée plénière
 - Déterminer la manière d'organiser la discussion du projet de constitution et des lois
 - Organiser les assemblées générales réservées aux questions
 - Étudier le transfert des projets de loi aux commissions
 - Suivre les travaux des commissions permanentes
 - Étudier les questions qui lui sont soumises par le président
 - Réunir les moyens nécessaires aux groupes parlementaires



Structures de l'ANC

Les commissions permanentes

- L'ANC est pourvue de commissions permanentes constitutionnelles, législatives et spéciales
- Les commissions sont composés en respectant la proportionnelle dans l'attribution des sièges entre les groupes parlementaires
- La qualité de membre est incompatible avec celle du bureau ou du gouvernement
- Un membre de l'ANC ne peut être dans plus d'un type de commissions
- La retransmission télévisuelle des travaux est permise
- Peut assister à ses travaux les autres membres ainsi que les membres du gouvernement



Structures de l'ANC

Les commissions permanentes

- **Les commissions permanentes constitutionnelles (8) de 25 membres chacune (7 semaines de travail maximum) :**
 - Principes généraux • Pouvoir législatif • Pouvoir exécutif • Pouvoir judiciaire • Collectivités locales • Organes constitutionnels • Contrôle de constitutionnalité • Révision de la constitution
- **Commission commune de rédaction de la constitution composée d'un président et des présidents des commissions permanentes**
- **Les commissions permanentes législatives (8) de 25 membres chacune (7 jours pour présenter le rapport sur le projet) :**
 - Doits et libertés • Législation générale • Plan, finances et développement • Secteurs productifs • Secteur des services • Infrastructures • Affaires sociales • Éducation



Structures de l'ANC

Les commissions spéciales

- **Certaines commissions spéciales sont prévues :**
 - La commission de l'immunité composé d'un siège pour chaque groupe parlementaire
 - La commission du règlement intérieur
 - Les commissions d'enquête sur proposition écrite d'au moins le tiers des membres



Structures de l'ANC

Les assemblées plénières

- **Plusieurs types sont prévues :**
 - **Les ordinaires : Examine les projets**
 - **Les extraordinaires : Allocution du chef de l'État ou du premier ministre ou de chefs d'État ou de gouvernement étrangers**
 - **Les spéciales : affaires internes de l'ANC**

Fonctionnement de l'ANC



- **L'ANC est chargée de quatre missions :**
 - L'élection du Chef de l'État
 - Le contrôle du gouvernement
 - La confiance
 - Les questions écrites et orales
 - La motion de censure
 - L'édiction des lois organiques et ordinaires
 - L'édiction de la constitution
- **Toutes les procédures sont détaillées dans leurs moindres détails**

Fonctionnement de l'ANC



- **Dans le règlement intérieur sont détaillés :**
 - L'assiduité des membres
 - La sanction disciplinaire
 - L'immunité parlementaire
 - Le déroulement de tous les types de séance
 - Les visites sur le terrain
 - La procédure de présentation des projets de lois suivant leur type
 - Les procédures succinctes ...



Fonctionnement de l'ANC

- Le règlement intérieur développe les procédures détaillées de la présentation, de l'étude, du rapport, de la discussion et de l'approbation de tous les textes qu'ils soient législatifs ou constitutionnels
- Ce qui importe dans le fonctionnement de l'ANC ce sont les règles concernant :
 - Le quorum
 - Le majorité requise pour voter les décisions



Fonctionnement de l'ANC

Tableau récapitulatif

Organe	Quorum	Décision
Bureau	2/3 des membres	Majorité des présents
Commissions	Majorité des membres	Majorité des présents
Conférence des présidents	Majorité des membres	Majorité des présents
Assemblée plénière		
Discussion	Majorité des membres	-----
Vote lois ordinaires	1/3 des membres (74)	Majorité des présents
Vote lois organiques, RI et 1^{er} lecture constitution et 1^{er} motion censure, confiance	50% + 1 membres (109)	50% + 1 membres (109)
Vote 2^{ème} motion, 2^{ème} et 3^{ème} lecture constitution, guerre	2/3 des membres (145)	2/3 des membres (145)